



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance
Dossier n° DP 077 371 25 00003

Date de dépôt : 10/01/2025
Demandeur : Monsieur BLIN Xavier
Pour : Réfection de façade
Adresse terrain : 2, impasse Vion, à
POMMEUSE (77515)

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE
PAR LE Maire au nom de la commune de Pommeuse**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur Xavier BLIN enregistrée sous le numéro DP 077 371 25 00003 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 10/01/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Pommeuse, le mercredi 5 mars 2025

Pour le Maire
L'adjoint délégué
M. Michel DE LANGLOIS



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.